



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 27 février à 20h00, le conseil municipal de la commune de LARRÉ, convoqué le 20 février 2026, s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Madame Simone MALVILLE, Maire.

Présent : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Hervé GUILLON-VERNE, Elisabeth BOITET, Claudine LE BRUN, Johann JAFFRELOT, Thierry DELRIEUX, Nathalie DELBOS, Patrice KNUCHEL, Lydie HAMON, Loïc HANS, Estelle TIDU

Absents et excusés :

Absents (sans pouvoir) :

Nombre de conseillers en exercice : 12	Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de pouvoirs : 0	Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : M. Thierry DELRIEUX

1- Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2026
- Vote du CFU 2025 (sous réserve)
- Vote du budget primitif et budgets annexes 2026
- Vote du taux d'imposition
- SIAEP : approbation de la demande de retrait de la commune de Noyal-Muzillac au 1^{er} janvier 2027

- **Compte-rendu du 30 janvier 2026 :**

Le compte-rendu n'ayant reçu aucune observation, a été approuvé à l'unanimité.

- **Vote du CFU (sous réserve) :**

M. Kerrand, 1^{er} adjoint, informe l'ensemble du conseil municipal que suite à des problèmes de réseaux entre le SGC et les communes, le CFU n'a pas pu être transféré. Il sera donc voté ultérieurement.

- **Vote du budget primitif 2026 (La Locomotive) :**

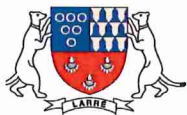
M. KERRAND 1^{er} adjoint, présente le budget primitif 2026 :

Section fonctionnement à l'équilibre pour 22 100 €,
Section d'investissement à l'équilibre pour 76 087 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :
-d'adopter le budget primitif 2026 proposé

- **Vote du budget primitif 2026 (Lotissement Domaine des Landes) :**

Le 1^{er} adjoint, présente le budget primitif du lotissement Le Domaine des Landes :



Section de fonctionnement à l'équilibre pour 214 147.38 €
Section d'investissement à l'équilibre pour 50 000 €

Le conseil Municipal à l'unanimité, décide :
-d'adopter le budget primitif 2026 proposé

- **Vote du budget primitif 2026 (Logements sociaux) :**

Le 1^{er} adjoint, présente le budget primitif 2026 :

Section de fonctionnement à l'équilibre à 63 664 €
Section d'investissement à l'équilibre à 24 120 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :
-d'adopter le budget primitif 2026 proposé

- **Vote du budget primitif 2026 (Commune) :**

Le 1^{er} adjoint, présente le budget primitif de la Commune :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement pour 1 078 043 €
Recettes de fonctionnement pour 1 078 043 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement pour 786 319 € dont 131 985 € de restes à réaliser 2025
Recettes d'investissement pour 847 762 € dont 92 443 € de reversement de la section de fonctionnement

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :
-d'adopter le budget primitif 2026 proposé.

- **Vote des taux d'imposition 2026 :**

Madame le Maire rappelle les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties votés en 2025 :

- Taxe d'habitation : 15.63% (concerne les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.43%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.56%

Le conseil municipal à l'unanimité,

DÉCIDE, de maintenir les taux communaux pour l'année 2026 :

- Taxe d'habitation : 15.63%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.43%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.56%

- **SIAEP : approbation de la demande de retrait de la commune de Noyal-Muzillac au 1^{er} janvier 2027**



Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Noyal-Muzillac a sollicité son retrait du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) à compter du 1er janvier 2027.

Cette demande a été approuvée par le Comité syndical du SIAEP lors de sa délibération du 28 janvier 2026.

Conformément aux statuts du syndicat, ce retrait doit désormais être validé par l'ensemble des communes membres dans un délai de trois mois.

Le Président du SIAEP sollicite donc l'avis du Conseil municipal, préalablement à la prise d'un arrêté préfectoral actant ce retrait.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable, à la demande de retrait de la commune de Noyal-Muzillac du SIAEP.

Informations :

Reprise de concession – Cimetière :

Madame le Maire propose un devis des pompes funèbres Funélyls permettant la reprise de 6 concessions pour un montant de 3 600€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à engager cette dépense.

Devis VMC école :

Il y a des soucis de VMC à l'école.

Le responsable des services techniques attend un devis afin d'effectuer cette réparation.

Pour information, le devis établi en octobre 2025 s'élevait à 1 200€.

La ronde des éoliennes :

Le balisage du chemin de randonnée devrait être terminé la semaine prochaine ce qui rendra le chemin plus accessible au public.

Compte-rendu des commissions :

Conseil d'école : Mme DELBOS explique le déroulement de la réunion. L'effectif de l'école reste de 117 élèves. Une subvention exceptionnelle sera demandée à la mairie pour la sortie scolaire à Nantes.

Les enseignants sont ravis des travaux relatifs à la végétalisation de la cour d'école.

Un besoin de formation commune aux enseignants et ATSEM.

Un problème de chauffage a été soulevé. Une entreprise est intervenue et propose le changement complet du programmeur puisque la sonde ne fonctionne plus.

Prochain conseil d'école prévu en Juin.

Armonys : Mme DELBOS fait part de son rendez-vous avec Armonys. Les agents de la cantine étaient présents. Le repas végétarien est obligatoire une fois par semaine. Du sel a été donné à Marie afin qu'elle puisse ajuster dans les plats au besoin. Armonys explique qu'il est compliqué, pour les fruits et légumes, de faire appel à des producteurs locaux, ceux-ci n'ayant pas toujours les quantités nécessaires pour l'élaboration des plats au niveau de la cuisine centrale.

Services techniques :

Mr Guillon-Verne fait un point sur les travaux des services techniques : Il informe l'ensemble des élus du départ de notre responsable des services techniques au 30 avril 2026.

Pour la partie travaux, les vestiaires et les sanitaires des services techniques sont bientôt terminés.



D'ici deux ans, le SIAEP changera les compteurs d'eau des particuliers pour laisser place à des compteurs intelligents.

Mme le Maire invite l'ensemble des élus à venir participer à la découverte des travaux de l'école le vendredi 6 mars à 16h30.

Jeux de Lanvaux : L'organisation se poursuit.

Il n'y aura pas de rosalie cette année.

Le programme devrait être :

10h30 : départ du défilé

11h30 : mot d'accueil pour les officiels

11h45 : course des garçons de café

12h00 vin d'honneur suivi de la pause déjeuner

La buvette et la restauration seront tenues par les associations : B2L, ABBL et ACPG

14h00 début de l'échauffement

14h15 : début des activités

Le programme des activités doit être finalisé avec les autres communes

18h00 : fin des activités

18h30 : cérémonie de clôture

19h00 : proclamation des résultats et pot de convivialité

Comité culture :

Mme TIDU informe que le salon du livre aura lieu du 27 au 31 mai 2026. Les auteurs pourront venir à l'école la semaine précédente. Un chèque livre de 10€ sera distribué à chaque élève.

La petite tournée est prévue à l'automne 2026.

La programmation du programme culturel de Questembert Communauté est en cours d'élaboration pour la saison 2026-2027.

Crochet tous les samedis matin à la médiathèque.

Plusieurs nouveaux bénévoles inscrits à la médiathèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se clôture à 22h45.

Le secrétaire de séance,
M. Thierry DELRIEUX

Madame le Maire,
Mme Simone MALVILLE